

Cauchemars des nuits d'été

Une série de mesures négatives ont été prises et/ou concrétisées, comme chaque année, à la faveur des vacances estivales. Une façon classique de faire passer en douce des décisions douloureuses.

Yves Martens (CSCE)

Profitant de la torpeur de l'été, les gouvernements prennent des décisions ou les concrétisent en *stoemelings*. Plus fort encore, cette année, un gouvernement (le wallon) a carrément été renversé, certes dans ce cas avec un certain fracas ! Mais les mesures prévues dans le nouvel accord gouvernemental wallon, comme celles sorties du conseil des ministres fédéraux, ont pu passer inaperçues. Nous faisons donc le point pour vous, sous l'angle des questions de protection sociale, sur ce que vous avez raté et préféreriez peut-être ne pas savoir, tant les mensonges d'été ont souvent des allures de cauchemars.

Un accord important

Tout n'est pas à jeter néanmoins dans les décisions prises dans cette période censée être creuse. Malgré la crise, le gouvernement wallon sortant a en effet pu s'entendre sur le nouveau système d'allocations familiales qui sera de mise à partir de 2019, suite à la régionalisation décidée par la sixième réforme de l'Etat. C'était essentiel vu à la fois l'enjeu pour les familles et le temps nécessaire pour concrétiser cette réforme. Comme attendu, le principe retenu est celui d'une allocation identique quel que soit le rang de l'enfant. Il faut s'en réjouir puisque l'ancien système, augmentant l'allocation pour le deuxième et surtout à partir du troisième enfant, correspondait à une politique nataliste qui n'a plus guère de sens aujourd'hui. D'autant que la réalité des familles est que le premier enfant ne coûte pas moins que le(s) suivant(s), bien au contraire souvent. L'allocation de base sera donc de 155 euros par mois pour chaque enfant jusqu'à 18 ans (165 euros de 18 à 26 ans). Le principe des suppléments qui existaient pour les familles fragilisées, les orphelins et les enfants at-

teints d'un handicap sont maintenus, même si les modalités et les montants doivent encore être détaillés. Rappelons que le nouveau système ne s'appliquera qu'aux enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2019, rien ne changeant donc pour les autres. Cet accord engrangé, le parcours législatif reste encore long. Poids lourd de la nouvelle majorité, le MR a annoncé qu'il ne ferait pas barrage à la solution trouvée par la coalition PS-cdH, « même si nos choix auraient été différents ». (1) Le nouveau système sera extrêmement lourd à mettre en place. Comme souvent, régionaliser une compétence sous prétexte de simplification administrative et d'économies s'avère un leurre. Alors que le système fédéral fonctionnait bien, il faudra mettre en place une administration dans chaque région, transférer les agents, réussir le défi coûteux et difficile de la mise en place d'un système informatique efficace etc.

Plus forte, la Wallonie ?

C'est sous le titre slogan « *La Wallonie plus forte* » que le nouveau gouvernement wallon a présenté son accord le 25 juillet. Une majorité qui tient à une seule voix mais qui a pu compter

responsabilité. En termes de formation par exemple, on sait que les patrons remplissent rarement leur part de la tâche, préférant la faire peser sur les pouvoirs publics. L'accord abonde dans leur sens en déclarant que le gouvernement veut « soutenir une formation de qualité en phase avec les besoins actuels et futurs des employeurs. (...) Afin à la fois de fournir des débouchés aux demandeurs d'emploi et de répondre de manière la plus adéquate aux besoins des entreprises, les politiques d'emploi et de formation professionnelle orienteront vers les métiers en pénurie en offrant des garanties de débouchés pour ceux qui entrent dans ces filières ». (2) Une nouvelle instrumentalisation donc des soi-disant pénuries, dont on sait pourtant qu'elles sont souvent de la responsabilité des employeurs, soit parce que les conditions de travail et/ou les salaires proposés sont mauvais, soit parce que les recruteurs refusent d'engager les personnes disponibles, quitte à les former dans l'entreprise. La discrimination à l'embauche fait aussi qu'il y a des personnes parfaitement formées à ces métiers dits en pénurie qui se voient malgré tout refuser l'accès à ces emplois. A cet égard, le seul point positif de cet

Une idéologie qui accuse le sans emploi d'être coupable de sa situation, exonérant au contraire les employeurs de leur responsabilité.

sur un appui inquiétant : il n'y a qu'un élu d'extrême droite au Parlement wallon et il a accordé sa confiance à la coalition MR - cdH... L'accord proclame que la priorité absolue du nouvel exécutif sera l'emploi. Au-delà de cette déclaration d'intention, sans surprise, le développement de ce chapitre est empreint de cette idéologie qui accuse le sans emploi d'être coupable de sa situation, exonérant au contraire les employeurs de leur res-

accord est qu'il évoque « des garanties de débouchés ». Reste à voir si et comment elles seront concrétisées. Car, à ce stade, on voit davantage comment la coercition s'exercera envers les demandeurs d'emploi : « Une orientation plus dynamique des demandeurs d'emploi vers les filières de formation, en particulier celles qui mènent vers les métiers en pénurie, sera assurée ». En termes clairs, cela se traduira par un respect plus faible encore qu'au-

jourd'hui du projet professionnel du chômeur et par des sanctions pour celui qui serait réticent à s'inscrire dans une formation qui ne l'intéresse pas.

Travail forcé

Une antienne qui revient à chaque accord est de prétendre que « chaque demandeur d'emploi bénéficiera rapidement d'un accompagnement avec un conseiller-référent qui élaborera avec lui un projet professionnel personnalisé dont un suivi continu sera assuré ». (3) Ceci sans renforcement des moyens du Forem et alors que l'accompagnement systématique, censé précéder le contrôle des efforts de recherche d'emploi, et l'articulation entre accompagnement et contrôle ne sont toujours pas assurés. Autrement dit, la précédente réforme n'est pas encore

ral d'imposer un même travail forcé aux chômeurs. Dans le style doux-reux et lénifiant auquel Borsus nous a habitués, l'accord stipule que « les demandeurs d'emploi qui, malgré leurs démarches actives d'emploi répétées sur la durée, ne parviennent pas à accéder au marché du travail, pourront contribuer par d'autres moyens à la vitalité de la société ». La ministre Greoli s'est exprimée de façon nettement plus cash dans la presse. (Lire l'article p.48) Le summum de l'hypocrisie étant

positif : « Des réformes ambitieuses pour doper l'emploi, le pouvoir d'achat et la cohésion sociale ». Après chaque barnum gouvernemental, un bon indicateur de la tendance est de voir ce que la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) en dit. Or, cette fois encore, son communiqué a tout d'un bulletin de victoire. Pour ne prendre que les points que nous retenons directement dans cette analyse, la FEB se réjouit de « la poursuite de la dynamisation du marché du travail, permet-

Le fédéral ne cesse de réduire les contributions à la Sécurité sociale, puis se dit « dans l'obligation » de prendre des mesures d'économie dans le secteur...



Le gouvernement wallon mis en place en 2014 et censé durer jusque 2019 a été remplacé par une coalition très anti chômeurs.

digérée ni pleinement opérationnelle qu'on veut déjà en lancer une autre ! A noter aussi une phrase inquiétante pour ce qu'il reste d'indépendance des acteurs de terrain : « il sera veillé à ce que les acteurs d'insertion socio-professionnelle s'inscrivent pleinement dans cet objectif ». La pression va sans doute s'intensifier aussi en termes de possibilité de choisir son lieu de travail : « la mobilité et l'orientation des demandeurs d'emploi vers des emplois disponibles dans les Régions limitrophes (Flandre, Bruxelles) seront renforcées ». Le pire arrive en conclusion de ce chapitre. Il fallait s'y attendre puisque le nouveau ministre-président wallon est Willy Borsus, père du Service Communautaire en CPAS. Jusqu'ici, les gouvernements wallon et bruxellois résistaient aux vellétés du fédé-

ral d'utiliser l'argument des obstacles mis au volontariat volontaire pour promouvoir le "volontariat obligatoire" ! C'est d'autant plus inquiétant que l'accord indique explicitement l'acteur qui devra mettre en place ce travail contraint : « les agences locales seront redéployées afin, au départ des compétences des demandeurs d'emploi, de les encourager à réaliser une activité tout en conservant leurs droits en Sécurité sociale ». Un discours qui, une fois encore, annonce des sanctions contre les récalcitrants...

Le satisfecit patronal

Le lendemain de l'annonce du programme wallon, le gouvernement fédéral accouchait d'un conseil des ministres thématiques affublé également d'un titre slogan apparemment

tant de réduire l'actuelle inadéquation entre l'offre et la demande et de supprimer certains freins à l'embauche, à l'emploi et à la mobilité ; la (Ré)introduction d'une période d'essai générale, implicite par le biais d'un délai de préavis plus court pendant les premiers mois d'occupation ; l'élargissement de la notion d'emploi convenable, permettant aux services de l'emploi de prendre en compte non seulement la formation et l'emploi antérieur d'un demandeur d'emploi, mais également les compétences et expériences qu'il a acquises ; les possibilités plus étendues en matière de travail intérimaire dans la fonction publique et la suppression des actuelles interdictions du travail intérimaire dans le secteur privé ; l'exécution intégrale des phases suivantes du tax shift déjà prévues pour les prochaines années, avec une baisse généralisée des cotisations patronales à l'ONSS à 25% et une baisse supplémentaire pour les bas salaires. » (4)

Si on ajoute que le gouvernement annonce qu'il va intensifier la lutte contre la fraude sociale en réalisant des « contrôles plus poussés et systématiques visant les situations familiales impliquant des bénéfices sociaux », les rares points positifs pèsent peu dans le bilan. □

(1) Propos de Pierre-Yves Jeholet dans *Le Soir* du 13 juillet

(2) « La Wallonie plus forte », p.13

(3) Idem p.14

(4) « Important redémarrage du gouvernement Michel », communiqué de la FEB du 26 juillet 2017